



PREFECTURE EURE-ET-LOIR



DIRECTIVE DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres

ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE
PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

DOCUMENT GRAPHIQUE

CARTE V
Synthèse communale : Digny

Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Centre - Val de Loire

Février 2021

Sources :
DREAL Centre - Val de Loire
BD Parcellaire

Projection :
RGF Lambert 93 (ESPG : 2154)

LÉGENDE

- Cathédrale
- Vues majeures
- Cônes de vues
- Périmètre d'application de la directive
- Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur
- Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m NGF)
- Hauteurs des pylônes isolés
 - 0 m
 - 30 m
 - 40 m
 - 50 m

0 500 1 000 m